



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Don Bosco Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Don Bosco Association

Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau

Ce rapport contient 21 pages

Référence : PG-203-038



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Don Bosco Association

Siège social : Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association Don Bosco,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Don Bosco relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note "Informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels, concernant la régularisation des formalités de publicité et d'enregistrement au greffe du Tribunal de Commerce, de l'opération d'apport partiel d'actif du 1^{er} juillet 2018 de l'association Don Bosco au profit de la SCIC En Jeux d'Enfance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 25 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 28 juillet 2020

KPMG S.A.



Patricia Genest
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	31 466.21	31 118.25	347.96	371.23	23.27	6.27
	Frais de recherche et de développement	114 786.73	76 713.00	38 073.73	45 445.10	7 371.37	16.22
	Concessions, Brevets et droits similaires	263 364.10	194 647.15	68 716.95	65 006.13	3 710.82	5.71
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	21 552.00	12 058.85	9 493.15		9 493.15	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	92 216.77	643.26	91 573.51	92 114.91	541.40	0.59
	Constructions	6 964 688.38	4 459 041.48	2 505 646.90	2 760 794.68	255 147.78	9.24
	Installations techniques Matériel et outillage	2 226 357.88	1 692 777.48	533 580.40	614 898.91	81 318.51	13.22
	Autres immobilisations corporelles	6 898 412.86	4 665 183.13	2 233 229.73	2 281 785.20	48 555.47	2.13
	Immobilisations en cours	12 011.13		12 011.13	15 203.13	3 192.00	21.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	53 046.00	15 000.00	38 046.00	36 000.00	2 046.00	5.68
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15.50		15.50		15.50	
	Prêts	600 000.00		600 000.00	420 000.00	180 000.00	42.86
	Autres immobilisations financières	428 475.07		428 475.07	388 869.82	39 605.25	10.18
	Total I	17 706 392.63	11 147 182.60	6 559 210.03	6 720 489.11	161 279.08	2.40
	Comptes de liaison Total II				2 672 271.31	2 672 271.31	100.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	9 295.71		9 295.71	1 571.74	7 723.97	491.43
	En-cours de production de biens	13 218.00		13 218.00		13 218.00	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	41 632.00		41 632.00	388.88	41 243.12	NS
	Marchandises	5 690.24		5 690.24	4 639.99	1 050.25	22.63
	Avances et acomptes versés sur commandes	242.66		242.66	482.70	240.04	49.73
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 504 822.44	33 610.10	1 471 212.34	2 096 003.20	624 790.86	29.81
	Autres créances	3 926 963.37		3 926 963.37	5 607 259.62	1 680 296.25	29.97
	Valeurs mobilières de placement	2 550 030.53		2 550 030.53	100 000.00	2 450 030.53	NS
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 464 716.95		3 464 716.95	4 400 699.95	935 983.00	21.27
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	36 940.36		36 940.36	29 000.36	7 940.00	27.38
	Total III	11 553 552.26	33 610.10	11 519 942.16	12 240 046.44	720 104.28	5.88
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	5 820.00		5 820.00	5 820.00		
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		29 265 764.89	11 180 792.70	18 084 972.19	21 638 626.86	3 553 654.67	16.42

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 831 939.11	2 646 895.11	185 044.00	6.99
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 405 797.68	3 275 143.21	130 654.47	3.99
	Report à nouveau	1 984 169.08	1 602 774.64	381 394.44	23.80
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	42 012.73	617 738.57	659 751.30	106.80
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	475 093.39	278 522.47	196 570.92	70.58
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	265 076.13	223 441.21	41 634.92	18.63
	Provisions réglementées	695 049.94	692 549.94	2 500.00	0.36
	Droit des propriétaires				
	Total I	4 780 613.12	4 338 993.79	441 619.33	10.18
	Comptes de liaison		2 672 271.31	2 672 271.31	100.00
	Total II				
	Provisions pour risques	930 413.72	901 323.88	29 089.84	3.23
	Provisions pour charges	791 011.73	797 224.90	6 213.17	0.78
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	36 533.29	86 703.76	50 170.47	57.86
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	1 757 958.74	1 785 252.54	27 293.80	1.53
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	5 535 961.70	5 727 752.33	191 790.63	3.35
	Emprunts et dettes financières divers	9 489.86	5 377.67	4 112.19	76.47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 386 849.11	891 065.77	495 783.34	55.64
	Dettes fiscales et sociales	4 091 833.91	4 027 758.05	64 075.86	1.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	480 258.66	2 140 412.43	1 660 153.77	77.56
	Instruments de trésorerie				
	Total IV	11 546 400.33	12 842 109.22	1 295 708.89	10.09
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	42 007.09	49 742.97	7 735.88	15.55
	Total V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		18 084 972.19	21 638 626.86	3 553 654.67	16.42

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

11 504 393.24 12 792 366.25
2 133 593.30 2 547 608.99

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	40 926.29		40 926.29	
Production vendue de Biens et Services	1 213 557.81	878 929.57	334 628.24	38.07
Production stockée	54 461.12	55.28	54 405.84	NS
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	3 070 863.51	3 885 455.51	814 592.00	20.97
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	577 509.39	506 229.17	71 280.22	14.08
Collectes	12 904.78	260 941.84	248 037.06	95.05
Cotisations				
Autres produits	41 382 616.52	43 377 101.98	1 994 485.46	4.60
Total I	46 352 839.42	48 908 713.35	2 555 873.93	5.23
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	38 486.06		38 486.06	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 764.93	553.32	4 211.61	761.15
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	2 811.51	966.13	3 777.64	391.01
Autres achats et charges externes	11 422 259.50	11 597 518.95	175 259.45	1.51
Impôts, taxes et versements assimilés	2 883 001.70	2 383 625.39	499 376.31	20.95
Salaires et traitements	22 150 730.03	24 131 764.37	1 981 034.34	8.21
Charges sociales	7 932 918.43	9 295 018.82	1 362 100.39	14.65
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 104 023.53	1 160 039.20	56 015.67	4.83
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	17 291.04	3 923.91	13 367.13	340.66
Pour risques et charges : dotations aux provisions	567 398.57	246 159.20	321 239.37	130.50
Subventions accordées par l'association		145.85	145.85	100.00
Autres charges (2)	136 404.48	365 899.09	229 494.61	62.72
Total II	46 254 466.76	49 185 614.23	2 931 147.47	5.96
I - Résultat d'exploitation (I-II)	98 372.66	276 900.88	375 273.54	135.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations	25 754.14	21 345.61	4 408.53	20.65
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	25 754.14	21 345.61	4 408.53	20.65
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	105 723.13	110 568.62	4 845.49	4.38
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	105 723.13	110 568.62	4 845.49	4.38
2. Résultat financier (V-VI)	79 968.99	89 223.01	9 254.02	10.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	18 403.67	366 123.89	384 527.56	105.03
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	164 311.59	311 007.96	146 696.37	47.17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	193 870.19	121 047.58	72 822.61	60.16
Reprises sur provisions et transferts de charges		25 248.52	25 248.52	100.00
Total VII	358 181.78	457 304.06	99 122.28	21.68
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	242 437.32	275 425.24	32 987.92	11.98
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	89 135.40	59 558.90	29 576.50	49.66
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	3 000.00	373 808.60	370 808.60	99.20
Total VIII	334 572.72	708 792.74	374 220.02	52.80
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	23 609.06	251 488.68	275 097.74	109.39
Impôts sur les bénéfices (IX)		126.00	126.00	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	46 736 775.34	49 387 363.02	2 650 587.68	5.37
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	46 694 762.61	50 005 101.59	3 310 338.98	6.62
Solde intermédiaire	42 012.73	617 738.57	659 751.30	106.80
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	42 012.73	617 738.57	659 751.30	106.80

Parc d'innovation de
Mescoat
29800 LANDERNEAU

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

OCEANE PME

*2 Rue Jacques Brel
ZC du Plénén
56100 LORIENT
02.97.83.96.01*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association ERPE intègre l'association au 1er janvier 2019 au sein du pôle Insertion.

Ouverture de nouveaux dispositifs : Ti jouets, Ekoconserve, SAJME.

Décomposition du résultat comptable 2019, à savoir :

Résultat secteur taxable : + 18 495.90€

Résultat secteur exonéré : + 23 516.83€

Résultat de l'association : + 42 012.73€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Informations générales complémentaires****APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES****1. PLAN COMPTABLE GENERAL**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.1 Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévus par le plan comptable des associations et fondations ; du plan comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R. 314-49 du Code de l'action sociale et des familles.

- Sont abrogés :

1. L'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du Code de l'action social et des familles
2. L'arrêté du 18 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2004 relatif au cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du Code de l'action sociale et des familles.

2. SPECIFICITES RESULTANT DE L'INSTRUCTION COMPTABLE M22

L'association DON BOSCO exerçant ses activités dans les secteurs sanitaire et social, est tenue de présenter des budgets ainsi que des comptes administratifs en application de l'instruction M22, relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les comptes annuels de l'association dérogent donc sur certains points aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels à savoir :

2.1 RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES :

2.1.1 RESERVE DE TRESORERIE :

La réserve de trésorerie figurant au bilan comprend :

a) Réserves réglementées :

Dotation par affectation d'un tiers excédents : 1 375 948.05€.

b) Provisions réglementées :

Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif immobilisé : 356 681.17€.

La RESERVE DE TRESORERIE atteint : 1 732 629.22€.

2.1.2 DIFFERENCE SUR LA REALISATION D'ELEMENTS D'ACTIF :

Ce compte crédité du montant des plus-values sur cession des immobilisations par débit du compte 687461.

Le montant des moins-values de cession d'immobilisations doit faire l'objet en priorité d'une reprise au débit du compte 148610 en contrepartie du compte 787461.

3. PROVISION CONGES PAYES

La provision pour congés payés antérieure au 31/12/2014 était calculée forfaitairement à 10% de la masse salariale du 01/06 au 31/12. Pour l'exercice 2019, la provision intègre le décompte réel des droits acquis.

REGULARISATION FORMALITES APA 2018 :

Au cours de l'exercice, il a été procédé à une régularisation des formalités de publicité et d'enregistrement au greffe du TC de l'opération d'apport partiel d'actif du 1er juillet 2018 de l'association DON BOSCO au profit de la S.C.I.C En Jeux d'Enfance d'un

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

montant net de 1872€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	141 825		11 268
TOTAL	242 060		66 484
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Terrains	92 226		1 780
Constructions sur sol propre	3 418 779		953
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 776 533		9 048
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 759 310		157 940
Installations générales agencements aménagements divers	2 334 484		244 040
Matériel de transport	2 879 765		405 491
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 653 272		210 379
Emballages récupérables et divers	11 456		12 745
Immobilisations corporelles en cours	15 203		33 185
Avances et acomptes			4 449
TOTAL	16 941 026		1 080 010
Autres participations	51 000		2 046
Autres titres immobilisés			168
Prêts, autres immobilisations financières	808 870		288 112
TOTAL	859 870		290 326
TOTAL GENERAL	18 184 781		1 448 088

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		6 840	146 253	146 253
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		23 628	284 916	284 916
Terrains			1 789	92 217	92 217
Constructions sur sol propre			123 927	3 295 805	3 295 805
Installations générales agencements aménagements constr.			116 697	3 668 884	3 668 884
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			690 892	2 226 358	2 226 358
Installations générales agencements aménagements divers			324 975	2 253 549	2 253 549
Matériel de transport			333 658	2 951 598	2 951 598
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			194 586	1 669 065	1 669 065
Emballages récupérables et divers				24 201	24 201
Immobilisations corporelles en cours			36 377	12 011	12 011
Avances et acomptes			4 449		
TOTAL			1 827 349	16 193 687	16 193 687
Autres participations				53 046	53 046
Autres titres immobilisés			153	16	16
Prêts, autres immobilisations financières			68 507	1 028 475	1 028 475
TOTAL			68 659	1 081 537	1 081 537
TOTAL GENERAL			1 926 476	17 706 393	17 706 393

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	96 009	15 334	3 512	107 831
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	177 054	43 360	13 708	206 706
Terrains	111	532		643
Constructions sur sol propre	1 920 001	111 644	122 976	1 908 669
Installations générales agencements aménagements constr.	2 514 516	157 436	121 580	2 550 372
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 144 411	187 420	639 053	1 692 777
Installations générales agencements aménagements divers	1 273 132	297 042	302 087	1 268 087
Matériel de transport	2 237 801	312 576	243 303	2 307 074
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 079 916	180 978	181 216	1 079 678
Emballages récupérables et divers	6 342	4 002		10 344
TOTAL	11 176 229	1 251 631	1 610 215	10 817 645
TOTAL GENERAL	11 449 292	1 310 325	1 627 435	11 132 183

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	15 334				
Autres immob.incorporelles TOTAL	43 360				
Terrains	532				
Constructions sur sol propre	111 644				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	157 436				
Instal.techniques matériel outillage indus.	187 354	66			
Instal.générales agenc.aménag.divers	297 042				
Matériel de transport	312 576				
Matériel de bureau informatique mobilier	180 978				
Emballages récupérables et divers	4 002				
TOTAL	1 251 565	66			
TOTAL GENERAL	1 310 259	66			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 820			5 820

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	692 550	2 500			695 050
TOTAL	692 550	2 500			695 050

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes sur marchés à terme	816 700	60 558	33 040	9 341	853 559
Pensions et obligations similaires	336 102	44 931			381 033
Gros entretien et grandes révisions	98 966		98 966		
Autres provisions pour risques et charges	446 781	542 758	502 705		486 834
TOTAL	1 698 549	648 247	634 711	9 341	1 721 425

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	15 000				15 000
Sur comptes clients	30 417	4 720	1 526		33 610
TOTAL	45 417	4 720	1 526		48 610
TOTAL GENERAL	2 436 515	655 467	636 237	9 341	2 465 086
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		584 690	542 297		
		3 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	600 000	600 000	
Autres immobilisations financières	428 475	428 475	
Clients douteux ou litigieux	7 117	7 117	
Autres créances clients	1 497 705	1 497 705	
Personnel et comptes rattachés	99 413	99 413	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	889	889	
Impôts sur les bénéfices	109 768	109 768	
Taxe sur la valeur ajoutée	14	14	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 602	5 602	
Divers état et autres collectivités publiques	1 744 777	1 744 777	
Groupe et associés	364 889	364 889	
Débiteurs divers	1 601 611	1 601 611	
Charges constatées d'avance	36 940	36 940	
TOTAL	6 497 201	6 497 201	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	200 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	20 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 140 218	2 140 218		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 395 800	604 779	2 049 954	741 067
Emprunts et dettes financières divers	8 500	8 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 386 849	1 386 849		
Personnel et comptes rattachés	1 391 571	1 391 571		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 042 239	2 042 239		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 957	3 957		
Autres impôts taxes et assimilés	654 067	654 067		
Groupe et associés	990	990		
Autres dettes	480 259	480 259		
Produits constatés d'avance	42 007	42 007		
TOTAL	11 546 457	8 755 436	2 049 954	741 067
Emprunts souscrits en cours d'exercice	930 550			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	708 193			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie retenue par les organismes financeurs.

A1 RAPPEL :

L'association DON BOSCO a mis en oeuvre au 31 décembre 2007 les deux règlements comptables sur les actifs applicables depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 à savoir :

- Amortissement et dépréciation des actifs (Règlement CRC 2002-10)
- Définition, évaluation et comptabilisation des actifs (Règlement CRC 2004-06).

Ces dispositions ont été exclusivement appliquées aux ensembles immobiliers dont l'association est propriétaire compte tenu de leurs incidences significatives sur ce seul poste de l'actif immobilisé.

L'application des ces 2 règlements sur les actifs s'est traduite par la ventilation des constructions en 4 composants:

- Le gros oeuvre (fondations, murs, planchers, toitures ...),
- La façade et l'étanchéité,
- Les installations générales (inst. téléphone, chauffage et climat. inst. électr., ascenseurs, ...),
- Les agencements intérieurs (menuiserie, peinture, moquette, tapisserie, revêtement mural, vitrerie, cloisons fixes, ...).

Cette ventilation a été réalisée au cas par cas par établissement en privilégiant la décomposition du coût d'entrée de la construction à l'origine, le cas-échéant, c'est la ventilation forfaitaire admise par l'Administration Fiscale pour les logements collectifs qui a été appliquée, à savoir :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Gros oeuvre (50%), Façade, étanchéité (10%), Installations générales techniques (20%) et Agencements intérieurs (20%).

Afin de respecter mes contraintes budgétaires spécifiques au secteur sanitaire et social et par dérogation aux 2 règlements sur les actifs, les plans d'amortissement de constructions n'ont pas été modifiés.

La durée d'amortissement retenue est donc la durée budgétaire et non la durée d'utilisation pour l'association.

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	7 ans
Brevet, licences	Linéaire	3 à 15 ans
Constructions	Linéaire	A1
Installations gén. et agencés	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 15 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 15 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

La loi du 23 mai 2006 - article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 153K€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriales dont les montant est supérieur à 50K€ doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations de ses 3 plus hautes dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

La rémunération brute avantage en nature inclus des trois plus hautes cadres dirigeants s'est élevée à 240 756 euros au titre de l'exercice.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	91
Agents de maîtrise et techniciens	399
Employés	354
Ouvriers	69
Total	913

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	1 139 560
- Emprunt NEF - Garantie SOGAMA à hauteur de	
- 50% du capital restant dû 736 285	
- Emprunt NEF - Garantie SOGAMA à hauteur du	
- capital restant dû 403 275	
Total	1 139 560

Engagements financiers**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :	1 695 188
Caution de Don Bosco pour le prêt de 1265K€	
souscrit par la SCI Océane :	
Capital restant dû au 31/12/2019 1 000 042	
Caution solidaire de Don Bosco pour le prêt	
souscrit par la SCI Océane	
Capital restant dû au 31/12/2019 695 146	
Total (1)	1 695 188

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une partie des IFC est provisionnée, cela concerne les dispositifs de crèches et de l'insertion.

Au niveau de la gestion propre de la structure, la provision a été portée dans les comptes à 381 033€ pour les établissements en gestion propre, à savoir :

Services Techniques : 30 222€

Moulin Mer : 32 081€

EIPF (conventionnée) : 100 096€

Emergence : 140 392€

Direction mobilité : 78 243€

TOTAL : 381 033€.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	537 703
55 à 59 ans	6 à 10 ans	1 152 645
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 765 167
35 à 44 ans	21 à 30 ans	596 636
moins de 35 ans	plus de 30 ans	99 852
Engagement total		4 152 003

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- table de mortalité : TV88/90
- taux d'actualisation : 1.20%
- initiative de départ : salarié
- progression des salaires : 0.5%
- taux de rotation du personnel : 1%

ASSOCIATION DON BOSCO
29800 LANDERNEAU

Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
			brute	nette						
1 000	451 306	99.00	990		500 000		438 233	23 064		
22 850	226 088	90.89	19 850		348 806		7 242 067	46 526		
20 100	3 864	94.78	19 050				2 508 129	50 245		
403 857	312 031	100.00	15 000				129 967	35		
40 000	235 940	40.00	16		314 219		1 244 785	6 680		
19 100	18 243	48.29	9 200		50 670		404 992	45		

IRES -

	Montant	imputé au compte
S	3 727	77130000
	2 655	77150000
	34 559	77182000
	123 371	77200000
	1 869	77800000
	192 001	
	358 182	
I	655	67120000
	540	67130000
	723	67182000
	240 519	67200000
	1	67800000
	92 135	
	334 573	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- REGUL DGC & ASP	240 519	67200000
Total	240 519	
Produits		
- REGUL DGC ETC	123 371	77200000
Total	123 371	